

LE BULLETIN DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES CÔTE D'Émeraude

N°29 JUILLET 2023

L'ÉCHO

DE LA CÔTE D'Émeraude



ACTUALITÉS

P. 08 DIAGNOSTIC, ENJEUX ET
ORIENTATIONS DU FUTUR PLH

P. 12 LANCEMENT DU PLAN
DE MOBILITÉ DE LA CÔTE
D'Émeraude

P. 16 RETOUR SUR LE DÉFI
"ÉNERGIÉO"



FLASHEZ CE CODE
POUR CONSULTER LE SITE MOBILE
COTE-EMERAUDE.FR

La communauté de communes souhaite connaître votre opinion et recueillir vos suggestions sur ce magazine pour qu'il réponde au mieux à vos attentes. Faites-nous part de votre avis par mail à : accueil@cote-emeraude.fr ou sur la page Facebook de la CCCE à l'adresse <https://www.facebook.com/CCCoteEmeraude> (en message privé).



PASCAL GUICHARD

@Patrick Chevalier

PRÉSIDENT DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

EDITO

La communauté de communes a pris la compétence MOBILITÉ, devenant ainsi autorité organisatrice de la mobilité, au 01 juillet 2021, une compétence essentielle pour la vie au quotidien de chacun d'entre nous.

Cette décision majeure du conseil communautaire va permettre ainsi à la communauté de communes d'élaborer un plan de mobilité, de mettre en place une offre de services la plus adaptée aux justes besoins de tous nos habitants, tout en ayant la vigilance de maîtriser le coût budgétaire. L'objectif est aussi de permettre à chacun d'être plus vertueux dans nos déplacements et ainsi accompagner la politique engagée dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Depuis 2014, la communauté de communes est engagée dans une politique d'aménagement de liaisons douces. Ce premier engagement doit désormais être renforcé par d'autres actions.

Dans ce cadre, il vous est proposé de répondre à un questionnaire, accessible dans ce bulletin, ainsi que sur le site internet de la CCCE. Vous pourrez constater qu'il est certes un peu long, qu'il vous prendra 10 à 15 minutes pour y répondre avec sérieux, mais l'enjeu est tel que nous devons collectivement élaborer le diagnostic le plus juste possible.

Il est donc vraiment essentiel qu'un maximum d'entre vous répondent à ce

questionnaire, jeunes, moins jeunes, étudiants, salariés, retraités ainsi que les personnes en recherche d'emploi...

J'insiste vraiment car nous ne réussirons qu'avec vous.

Dans ce bulletin, vous pourrez découvrir différentes actions engagées par votre communauté de communes aussi bien dans le cadre de la protection de l'environnement, le développement économique, l'habitat, France Services que dans le domaine de la petite enfance avec la construction d'une nouvelle crèche de 42 berceaux, ou de la gestion des déchets avec une réflexion engagée sur la gestion des biodéchets.

L'été arrive, et la communauté de communes a engagé certaines actions pour aider celles et ceux qui vont travailler cet été sur nos communes, en finançant la mise à disposition de chambres dans l'internat du lycée hôtelier, mais aussi pour encourager les déplacements à vélo en finançant à titre expérimental la traversée des vélos sur les navettes maritimes reliant Dinard à Saint-Malo.

Je ne peux donc que vous inviter à lire ce bulletin, sur la plage, dans votre jardin, dans le train..., et ainsi mieux connaître votre communauté de communes.

Je vous souhaite très sincèrement à toutes et tous de très belles vacances, et mes félicitations aux collégiens, lycéens et étudiants qui ont réussi leurs examens.



SOMMAIRE

- De nouveaux élus et de nouvelles compétences à la CCCE
- Info déchets
- Budget 2023
- Travaux
- Le soutien à l'investissement des entreprises commerciales et artisanales locales
- Le futur PLH
- Un accompagnement pour rénover son habitat
- La révision du SCoT du Pays de Saint-Malo
- Lancement du plan de mobilité de la Côte d'Émeraude
- Embarquez sur les navettes estivales avec votre vélo
- Le TAD fête ses 10 ans !
- Audits énergétiques : un levier pour passer à l'action
- Une réglementation pour une gestion éco-responsable du patrimoine public
- La restauration de la continuité écologique des forges
- Connaître les rivières pour mieux les protéger
- Le défi "énergéo"
- Une exposition sur l'eau potable en Côte d'Émeraude
- Les écogestes pour économiser l'eau
- L'Atlas Fin...et suite !
- Espaces verts et biodiversité : c'est compatible !
- Retour sur la semaine de la petite enfance
- Les actus de l'office de tourisme
- La taxe de séjour 2024

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

La Communauté de Communes #CotedEmeraude est présente sur Facebook et Twitter !

Rejoignez-nous dès maintenant pour suivre en direct l'actualité de la CCCE, les dernières infos, tous les événements...



www.facebook.com/CCCoteEmeraude



@CCCotedEmeraude
twitter.com/CCCotedEmeraude

L'ÉCHO DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE
EST IMPRIMÉ SUR DU PAPIER
RECYCLÉ CHEZ UN IMPRIMEUR
LABELLISÉ IMPRIM'VERT®



LES ACTUALITÉS DE LA CCCE

Le conseil communautaire

Le départ de la commune de Beaussais-sur-mer au 01 janvier 2023 a eu pour impact la réduction du nombre des membres du conseil communautaire, désormais composé de 35 élus. Les élus communautaires des 8 communes membres sont toujours en place sans modification.

Par ailleurs, en mars dernier, suite à une nouvelle élection municipale sur la commune de Saint-Briac-sur-mer trois nouveaux conseillers municipaux ont rejoint le conseil communautaire.

• **Bernard Laloux**, *devenu vice-président aux finances et au numérique en remplacement de Vincent Denby-Wilkes,*

• **Mélanie Billot-Toullic**,

• **Christophe Ricour**.

De plus, suite à certaines démissions, de nouveaux élus communautaires ont été installés :

• **Bruno Deslandes** de Dinard, *a remplacé Christian POUTRIQUET*

• **Kevin Steinbacher**, de Dinard *a remplacé Alexandre MOTTE*

• **Franck Beaufiles**, de Saint-Lunaire, *a remplacé Jean-Pierre BACHELIER*

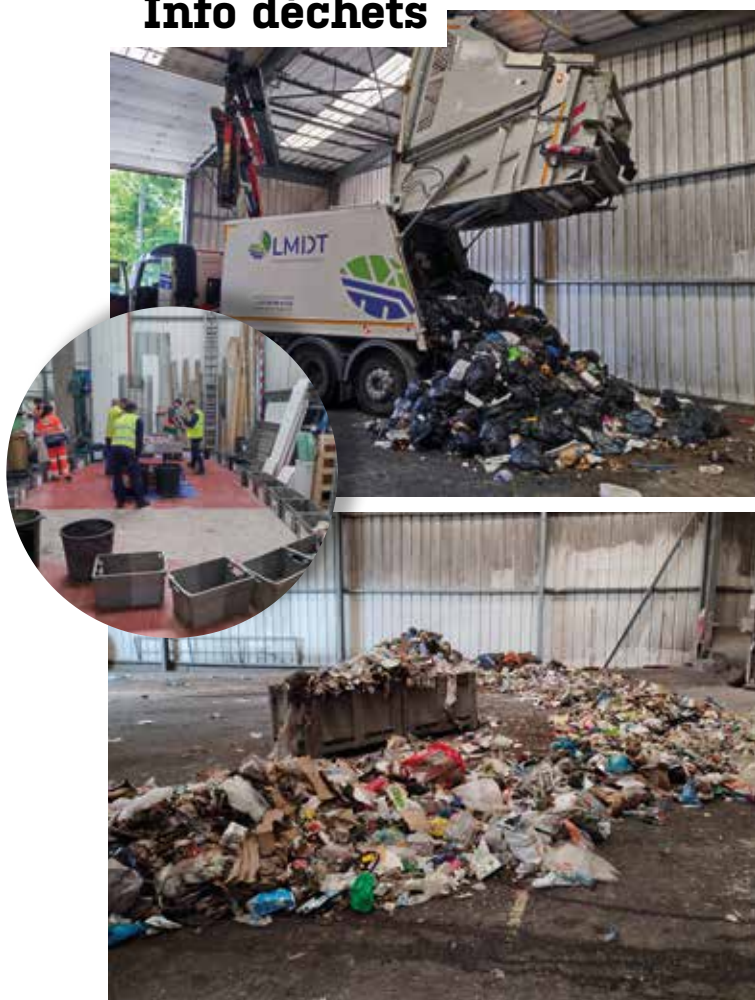
Modification des compétences

■ Lors du conseil communautaire du 17 novembre 2022, le conseil communautaire a voté, à l'unanimité, le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » au 01 janvier 2026. Les conseils municipaux ont confirmé ce transfert de compétences.

■ Lors du conseil communautaire du 26 janvier 2023, le conseil communautaire, a voté à l'unanimité, moins 1 vote contre, la prise de la compétence « construction et exploitation d'une piscine communautaire ». Suite au vote contre de 3 communes (Pleurduit, La Richardais, Le Minihic-sur-Rance), la compétence n'a pas pu être confirmée.

■ Lors du conseil communautaire du 29 mars 2023, le conseil communautaire a voté, à l'unanimité, la restitution de la compétence « politique de la ville ». Le vote des conseils municipaux est en cours au moment de la rédaction du bulletin.

Info déchets



■ CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Une étude de caractérisation de nos ordures ménagères a été réalisée par le bureau d'étude ECOGEOS début juin. Cette étude apportera des précisions sur les différentes typologies de déchets déposés dans les bacs d'ordures ménagères et les points d'apport volontaire du territoire.

Les gisements potentiels sont les bio-déchets, y compris le gaspillage alimentaire, et les déchets facilement compostables mais aussi les déchets recyclables et les déchets d'autres filières comme le textile et les végétaux.

Les résultats permettront, de connaître les erreurs de tri des habitants et de cibler des actions de prévention (communication auprès des usagers, actions de prévention,...). Ils permettront également de mettre en place les équipements nécessaires à une meilleure optimisation des déchets, et à la gestion des bio déchets, en partenariat avec le SMPRB, syndicat compétent pour le traitement des déchets.

■ PROJET DE TERRITOIRE : UNE RECYCLERIE

Inscrite dans le projet de territoire 2022-2026, la création d'une recyclerie est un projet important pour la communauté de communes Côte d'Émeraude.

Le cabinet Elcimaï avait été retenu pour réaliser l'étude de faisabilité (bulletin d'information n°27). Le rapport final a été transmis en juin à l'ADEME, en intégrant des propositions de taille et de projets de recyclerie différents. Plusieurs points sont ressortis de cette étude :

- Le territoire contient un gisement important d'objets pouvant être récupérés et valorisés,
- La surface de la recyclerie pourra être comprise entre 500 à 1000m².

BUDGET 2023

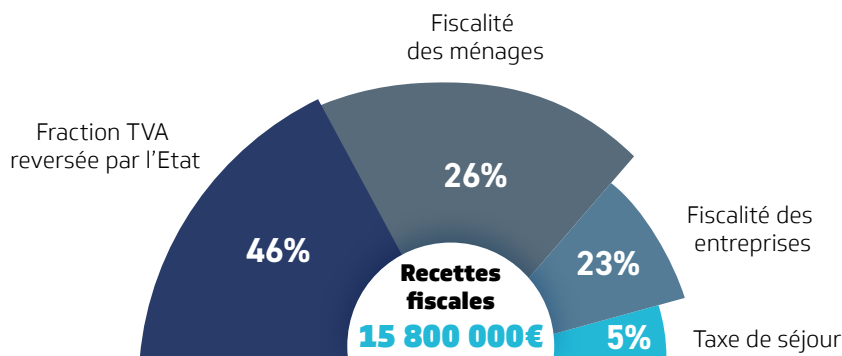
Fonctionnement 20 600 000€

(10 600 000€ disponibles réellement pour la CCCE)

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la fiscalité perçue notamment auprès des entreprises, des dotations de l'État et des services.

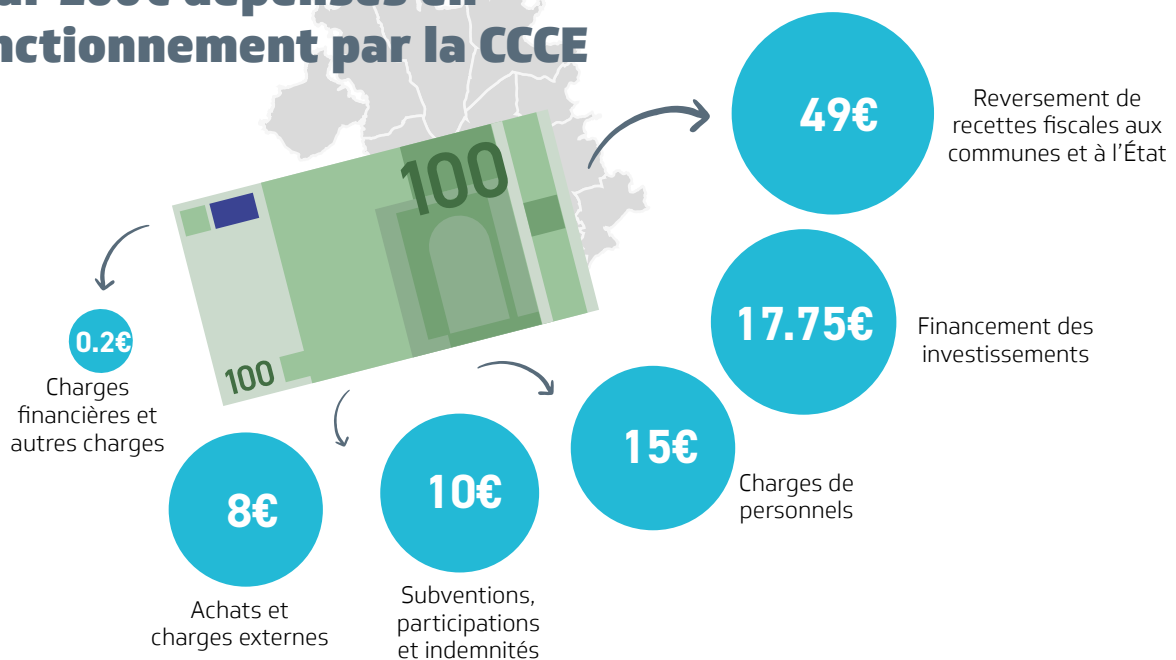
Concernant les dépenses, sont intégrées dans le budget, les dépenses de transfert suite aux réformes de la fiscalité locale qui sont les montants reversés aux communes (attributions de compensation) et à l'État (FNGIR), soit près de 10 000 000€. Ces éléments expliquent la différence entre le budget voté et le budget réel destiné au fonctionnement de la collectivité.

DÉCOMPOSITION DES RECETTES FISCALES :



Détails des recettes fiscales :
 Taux CFE (cotisation foncière des entreprises) : 24,60%
 Taux Foncier Non Bâti : 2,38%
 Taux Foncier Bâti : passe de 0% à 0,1%

Pour 100€ dépensés en fonctionnement par la CCCE





2 400 000€

Aménagements liés à la mobilité avec des liaisons douces, aire de covoiturage, aires d'échange multimodal



650 000€

Soutien à l'économie avec des aides aux logements, aides aux entreprises et agriculteurs



600 000€

Soutien aux communes : Versement de fonds de concours pour subventionner des investissements réalisés par les communes.



1 500 000€

Construction d'une piscine communautaire



2 500 000€

Fibre optique, poursuite du déploiement



150 000€

Aires d'accueil des gens du voyage, travaux d'aménagement



300 000€

Aménagements de voirie



2 700 000€

Rénovation et construction de bâtiments accueillant des enfants de moins de 3 ans



5 BUDGETS ANNEXES :

13 500 000€

ont été votés pour la gestion de ces budgets

- 2 budgets pour la commercialisation des zones d'activités (Ormes et Landes).
- 1 budget pour les ordures ménagères. Financé par la TEOM prélevée avec la taxe foncière. Les taux de TEOM vont poursuivre leur évolution pour atteindre un taux cible de 8,2 % en 2025.
- 1 budget service public d'assainissement non collectif financé par les redevances liées aux services.
- 1 budget pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations créé en 2023. La communauté de communes a mis en place la taxe GEMAPI, celle-ci représente 179 600 € de recettes réparties sur l'ensemble des contribuables du territoire de la collectivité.

Zoom sur le soutien aux associations

La communauté de communes soutient des associations dont les activités entrent dans son champ de compétence, afin d'avoir une action complémentaire à celles des communes. Cette complémentarité est importante et permet ainsi de rationaliser les aides publiques tout en aidant un maximum d'associations. Les principales associations soutenues sont :

■ « **Dinard Côte d'Émeraude tourisme** » qui gère l'office du tourisme communautaire, classé en 1^{ère} catégorie, dont la subvention 2023 est de 829 800 €. Il est rappelé que le produit de la taxe de séjour perçu par la communauté de communes permet de financer cette subvention.

■ « **Les notes d'Émeraude** » qui administre l'école de musique intercommunale. La communauté de communes a décidé de financer les interventions d'un professeur de l'école de musique dans les écoles des communes afin de permettre à tous les enfants de découvrir la musique. Certaines communes complètent financièrement cette initiative.

■ « **La Courte échelle** » qui gère la crèche de La Richardais dans le cadre d'une convention avec la communauté de communes.

Dans le cadre du projet de territoire, la communauté de communes a décidé de soutenir deux manifestations ayant un rayonnement communautaire : une dans le domaine du sport avec le **triathlon Dinard Côte d'Émeraude** qui se déroulera du 8 au 10 septembre 2023 (convention de partenariat signée en 2022) et une dans le domaine culturel avec « **Les rencontres du Littoral** » qui se sont déroulées du 26 au 28 mai 2023, après un démarrage en 2022. Ces deux manifestations respectent les ambitions portées par la communauté de communes, à savoir le respect de l'environnement et des manifestations permettant de découvrir toutes les communes du territoire.

TRAVAUX



Rue des Villes Billy en travaux

■ RÉFECTION DE LA RUE DES VILLES BILLY – LA RICHARDAIS

Du fait de la densification de la zone ces dernières années, le trafic sur la rue des Villes Billy a beaucoup évolué. La voirie ayant aussi une certaine ancienneté, de nombreuses déformations de la couche de roulement sont apparues.

C'est pourquoi la communauté de communes, gestionnaire de la voirie des parcs d'activités, dans le cadre de son programme annuel relatif à l'entretien de ses voiries, a décidé d'engager des travaux de remise en état. Ces travaux prennent en compte la création d'une structure de chaussée, le renouvellement de la couche de roulement ainsi que des modifications de bordures de chaussée, pour un montant total de 190 000 € TTC. Ces travaux se sont déroulés en mai 2023, avec une planification par tronçon afin de gêner au minimum les commerçants de cette voie. Ces derniers avaient été pré-informés des travaux et du calendrier pour leur permettre de s'organiser au mieux.

■ DES OMBRIÈRES ET DES BORNES DE CHARGE POUR L'AIRE MULTIMODALE DES VILLES BILLY

Le projet initié en 2021, comprend la réalisation d'une aire multimodale et la mise en place d'ombrières par l'entreprise costarmoricaine ALLOSUN. Les travaux sur l'aire ont été réceptionnés début 2022. Pour le raccordement des ombrières, un nouveau transformateur électrique a dû être mis en place. Du fait de l'allongement des délais de fourniture de certains équipements, le projet a pris du retard.

Ces ombrières couvrent les deux tiers des stationnements de l'aire multimodale. Un loyer annuel de 250 € sera perçu par la communauté de communes. L'objectif principal reste de s'inscrire dans une démarche environnementale, avec le développement des énergies propres et ce, en conformité avec les ambitions du projet de territoire et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de notre territoire.

La mise en place des bornes de charge prévue dans le cadre des travaux d'aménagement de l'aire multimodale des Villes Billy, a également pris du retard. En effet, la communauté de communes, a transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie 35 au 1^{er} janvier 2022. Ce dernier, assurant aussi la réalisation de bornes de charge, cette commande sur l'aire multimodale des Villes Billy leur a également été confiée. Le dossier est en cours de finalisation, avec une mise en place estimée avant fin 2023.



■ CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE DE 42 PLACES À DINARD

L'avant-projet définitif a été validé par le conseil communautaire lors de sa séance du 29 janvier dernier. Le bâtiment sera très fonctionnel et très respectueux des critères environnementaux avec des panneaux photovoltaïques, des matériaux biosourcés... Le coût estimatif est de près de 2 000 000 € HT avec des subventions de plus de 1 000 000 € (État-Région- CAF- Département 35).

Le permis de construire est en cours d'instruction. La consultation des marchés de travaux, achevée en juin, est en cours d'analyse. Un démarrage des travaux est prévu à la rentrée 2023, pour une durée d'un peu moins d'un an, permettant alors une ouverture d'une nouvelle crèche à l'automne 2024.

ÉCONOMIE **PASS** Commerce et artisanat



Le soutien à l'investissement des entreprises commerciales et artisanales locales

Initié par la Région Bretagne, en partenariat avec la communauté de communes, le Pass Commerce et Artisanat a pour objectifs de moderniser, de dynamiser les activités commerciales et artisanales et de soutenir les investissements des acteurs économiques.

LES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIER DE L'AIDE EN 2022 :

- Institut Belladona : 7 500€
- San Sebastian : 7 500€
- ADS Automobile : 5 4 14,85€
- Au fournil d'Amélie : 7500€
- Dépot box 35 : 4 920€
- Dinard crustacés : 7 500€
- Lédé peinture : 5 999,17€
- Le petit creux de Saint-Sieu : 3 508€
- Cantina Del sol : 4 0 47,56€
- Pâtisserie du Nessay : 7 100,32€
- SARL Chez Mamie : 7 500 €
- HD Menuiserie : 7 500€
- RM Marine : 6 144,96€
- Soi d'amour : 999,75€

TOTAL DES AIDES VERSÉES :

83 134,61€

dont 42 044,94€ financés par la Région

À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2023, LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT ÉVOLUE !

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

→ Toutes entreprises commerciales ou artisanales indépendantes, ou associations inscrites au répertoire national des associations exerçant une activité commerciale ou artisanale correspondant aux services de proximité, ne dépassant pas 7 salariés, avec un chiffre d'affaires ne dépassant pas 1 000 000€ et situées sur le territoire de la communauté de communes.

→ Les domaines du service à la personne, les activités de prestations de services, les activités médicales ou paramédicales et les professions libérales sont notamment exclues (liste non exhaustive).

UNE AIDE DE COMBIEN ?

La **subvention maximale est fixée à 7500€**. Pour cela, la dépense doit dépasser les 6 000 €. Le dispositif est co-financé par la Région Bretagne et la communauté de communes.

Attention, l'attribution de cette subvention n'est pas automatique et résulte d'un examen déterminant l'intérêt économique du projet et la situation financière de l'entreprise.

QUELLES SONT LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES ?

Le projet doit concerner la création, la reprise, la modernisation ou l'extension d'une activité.

Les dépenses de travaux dans un local qui reçoit du public ou qui est un outil de travail sont éligibles. Beaucoup de demandes de Pass sont liées à des travaux d'embellissement. Ils peuvent également concerner l'accessibilité, la sécurité (comme une alarme) les menuiseries extérieures ou encore des investissements matériels permettant d'améliorer les impacts environnementaux. Les achats d'équipements de production ou la réalisation/refonte de site internet peuvent, aussi, être subventionnés (liste non exhaustive). Les travaux réalisés en auto-construction sont exclus, au même titre que l'achat de véhicules ou de matériels d'occasion.



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

CONTACTEZ LA CHAMBRE CONSULAIRE DONT VOUS DÉPENDEZ (CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT OU CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 35 OU 22) OU LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 02.23.15.13.15.

Des rencontres de qualité au forum de l'emploi pour tous



Créée en 2016, cette manifestation annuelle a pour objectif de faire se rencontrer dans un même lieu les employeurs du territoire et les demandeurs d'emploi, en lien avec les services publics locaux qui œuvrent en faveur de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Mission locale, Région Bretagne, CCI 35...).

Cette année, le forum, qui s'est déroulé le 25 mars, au COSEC, a misé sur la diversité en proposant l'emploi pour tous (CDI, CDD, emplois saisonniers, apprentissage, formations,...). Ce sont ainsi **32 entreprises, 11 partenaires et 5 organismes de formation** qui étaient présents lors de cette journée afin de présenter leurs activités et proposer différentes offres d'emploi/formations.

Sur la journée, 430 visiteurs ont été dénombrés, dont 44% de demandeurs d'emploi et 38% d'étudiants. Le forum de l'emploi a permis **l'embauche de plus de 50 personnes**, témoignant ainsi de la qualité des échanges et des rencontres entre les entreprises et les demandeurs d'emploi. Forts de ce succès, les élus ont décidé de reconduire l'événement en 2024.



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC, PROGRAMME LOCAL DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS DU FUTUR DE L'HABITAT

Élaboré pour 6 ans, le PLH est la feuille de route de la politique communautaire en matière d'habitat. Il fixe des objectifs et décline les actions et les investissements en matière de logement pour l'ensemble des habitants : construction neuve et amélioration de l'habitat existant, accès au logement et lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique... Il constitue un document cadre de la politique de l'habitat.

L'ÉLABORATION DU PLH DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE



1^{er} semestre
2022
Le diagnostic local
de l'habitat

Années
2022 - 2023
Le document d'orientation

A partir de juin
2023
Le programme d'action

LE DIAGNOSTIC

Depuis le lancement de la démarche en fin d'année 2021, la réalisation d'un diagnostic sur le territoire a permis de faire état du fonctionnement du marché du logement, des conditions d'habitat et des faiblesses en matière d'équilibre social et territorial :

■ L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Croissance démographique soutenue sur le long terme
- Vieillesse de la population (43 % des personnes ont plus de 60 ans)
- Présence de foyers de petite taille, générant des besoins en logements
- Ressources des ménages particulièrement élevées
- Attractivité et dynamisme en matière d'emploi
- Nombreux équipements et services.

■ LES BESOINS SPÉCIFIQUES EN LOGEMENT :

- Difficultés d'installation pour les familles et les jeunes ménages
- Offre d'accueil pour les gens du voyage à compléter et sédentarisation à accompagner (schéma départemental)
- Manque de places pour de l'hébergement d'urgence ou temporaire
- Besoins en petits logements dans le parc social et privé, notamment pour les jeunes
- Difficultés à recruter des saisonniers à cause notamment du manque de logements.

■ L'OFFRE DE LOGEMENTS :

- Parc de logements en forte croissance et plutôt récent
- Résidences principales de grande taille
- Nombreuses constructions, en individuel, se traduisant par une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à un rythme relativement soutenu
- Forte tension du marché immobilier

■ LES FRAGILITÉS DU PARC DE LOGEMENTS :

- Résidences secondaires et logements saisonniers très présents, ayant pour conséquence des difficultés pour la population locale pour se loger
- Prix du foncier très élevés, rendant certaines opérations complexes (petits programmes de logements sociaux, recyclage foncier...)
- Offre locative privée et sociale insuffisante au regard de la demande
- Quelques situations d'habitats dégradés présentes
- Près d'une copropriété identifiée sur deux présente des signes de fragilité.

A partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic, la communauté de communes construit en lien avec les communes et les partenaires, les orientations stratégiques de sa future politique communautaire de l'habitat. Ce diagnostic a été complété par une étude de stratégie foncière. Celle-ci a pour objet de définir un plan d'action d'ensemble visant à anticiper un développement adapté, réaliste et économe du territoire, en tenant compte des différentes contraintes.

Les grands enjeux du PLH



LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU 3^{ÈME} PLH

Cinq orientations ont été définies en avril 2023. Le travail d'élaboration du plan d'action visant à répondre aux différents enjeux à débiter en juin 2023.

- ➡ Orientation 1 : Adapter la production et la typologie de logements en tenant compte des équilibres territoriaux et du foncier (diversité de produit, développer l'habitat durable et innovant, équilibrer l'offre cœur de ville et périphérie...)
- ➡ Orientation 2 : Conduire des politiques ciblées à destination des publics spécifiques (population en situation de fragilité, vieillissement de la population, saisonniers, gens du voyage, hébergement d'urgence...)
- ➡ Orientation 3 : Organiser la mixité sociale (offre locative sociale, accompagner les ménages les plus fragiles, améliorer le confort du parc existant...)
- ➡ Orientation 4 : Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs de logements existants (diminuer l'impact énergétique de l'existant, offrir un cadre de vie attrayant, préserver le patrimoine architectural, résorber les situations d'habitat indigne et de précarité énergétique ...)
- ➡ Orientation 5 : Assurer la gouvernance et la mise en œuvre du PLH (accompagner les collectivités, assurer la cohérence avec les autres dispositifs, faire vivre et adapter le PLH aux évolutions et besoins futurs...)

UN ACCOMPAGNEMENT POUR RÉNOVER SON HABITAT



C'est une jolie maison qu'un couple a achetée dans la campagne pleurtuisienne, à 5 km de l'aéroport. 125m² sur deux niveaux, en pierre et dotée d'un beau terrain. Elle avait tout de même un gros défaut : elle était dépourvue de toute isolation. Quitte à faire des travaux d'importance, ils sont allés prendre conseil à Rénov' habitat Bretagne pour repenser intégralement la bâtisse.



OBJECTIF MAISON PASSIVE

Au départ, le couple voulait construire une maison passive. Faute de trouver un terrain qui leur convienne sur la Côte d'Émeraude, ils dénichent une maison mi-2020 et décident de l'amener aux critères les plus proches possible d'un bâtiment passif. Commence alors la consultation d'artisans et de professionnels du bâtiment pour se faire une idée plus précise du potentiel de leur bien. Ils finissent par sélectionner un architecte spécialisé en maisons passives, avec lequel ils dégrossissent le budget.

C'est avant de passer à la consultation des entreprises qu'ils contactent Aline Lejart, à la maison de l'habitat des communautés du Pays de Saint-Malo. « Nous voulions avoir une idée des aides auxquelles nous pouvions prétendre et un avis extérieur sur les solutions envisagées avec l'architecte », explique le couple. « Nous avons eu de nombreux conseils sur les différents matériaux disponibles et sur les types d' huisseries adaptés à nos besoins. Elle nous a convaincus de réaliser un audit énergétique avant le démarrage des travaux et nous a orientés vers un bureau d'études. »

DES IDÉES ET DES CONSEILS EN TOUTE LIBERTÉ

Pris en charge à hauteur de 60% par la communauté de communes, l'audit a d'abord confirmé l'état des lieux fait par les propriétaires et leur architecte. Il portait ensuite sur les points d'amélioration, en répertoriant les différentes solutions possibles. Le scénario retenu pour un objectif BBC (Bâtiment Basse Consommation) comprendra ainsi l'installation d'un poêle à bois, d'une VMC double flux, d'une isolation par l'intérieur avec de la laine de bois et la pose d' huisseries à triple vitrage sur les façades exposées Nord et Est. « Seule la suggestion d'un ballon d'eau chaude thermodynamique n'a pas été retenue. Cela nous aurait obligés à construire un abri extérieur supplémentaire. Cela nous embêtait d'un point de vue esthétique autant que budgétaire. »

Le chantier touche aujourd'hui à sa fin. Même si le couple a connu quelques déboires et a dû gérer personnellement le chantier, il ne regrette pas les choix techniques retenus. « Nous n'avons pas eu beaucoup de chance entre la défection de notre architecte, les confinements et l'inflation du coût des matériaux, mais notre maison repose maintenant sur une base saine, économique et durable. Nous avons hâte d'y emménager. »

L'espace France Services de la communauté de communes accueille plusieurs permanences pour vous accompagner, vous informer sur les aides et les subventions pour l'amélioration de l'habitat et pour vous conseiller sur la maîtrise de l'énergie dans le logement.

Sur rendez-vous auprès de France Services :

france.services@cote-emmaude.fr - 02 57 11 01 13.

ou contacter directement la maison de l'habitat à Saint-Malo :

02 99 21 17 26 - infoenergie@pays-stmalo.fr

PERMANENCES FRANCE SERVICES :

■ **RÉNOV'HABITAT BRETAGNE** : Le 1^{er} mercredi du mois de 9h30 à 12h30

■ **CONSEILS RÉNOV 35** - Le 2^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 12h30

■ **SOLIHA BRETAGNE** - Le 2^{ème} mercredi du mois de 14h à 16h30

■ **AID'HABITAT** - Le 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 16h30

LANCEMENT DE LA RÉVISION DU SCOT DES COMMUNAUTÉS DU PAYS DE SAINT-MALO

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est un document de planification stratégique qui projette le territoire à 20 ans. Il fixe les grandes lignes du projet d'aménagement du territoire pour toutes les politiques relatives à l'habitat, l'environnement, l'agriculture, la mobilité, le commerce...

La stratégie définie doit ensuite être déclinée dans les Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), Plans Climats Air Énergie Territoriaux (PCAET)... et dans les principales opérations d'aménagement (projets commerciaux, projets de Zone d'Aménagement Concerté ...)

Un séminaire pour les élus et agents du Pays de Saint-Malo

En avril dernier, les communautés du pays de Saint-Malo (Pays de Dol - Baie du Mont-Saint-Michel, Côte d'Émeraude, Bretagne Romantique et Saint-Malo Agglomération) se sont réunies pour lancer la révision de leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

En effet, le projet commun, approuvé fin 2017, et qui s'articule autour d'un bassin de vie où résident près de 173 000 habitants, sur un périmètre de 1 089 km², doit être révisé. La loi Climat et Résilience fixe des objectifs en matière de réduction de la consommation foncière et d'artificialisation des sols* – objectifs qui doivent être intégrés aux SCoT avant la mi-2026.

M. Patrice VALANTIN, spécialiste des questions liées à la transition écologique, est intervenu afin d'encourager les élus à repenser leur façon d'aménager le territoire en se donnant des objectifs communs, dans un souci de cohérence et de solidarité. Les 70 élus et agents présents ont pu formuler un certain nombre de questions en lien avec les capacités foncières, le ZAN*, la mobilité ou encore le périmètre du futur volet maritime du SCoT.

Ce séminaire de lancement s'inscrit dans la 1^{ère} phase de révision du projet de territoire. Une 2^{ème} phase d'écriture du projet révisé aura lieu tout au long de l'année 2024. L'année 2025 sera quant à elle consacrée à la 3^{ème} et dernière phase administrative, avec les avis des Personnes Publiques Associées et une enquête publique, avant l'approbation du projet par le comité de pays.

**Artificialisation des sols : altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.*

**ZAN : objectif « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050, cf. loi Climat et Résilience, avec un 1^{er} objectif intermédiaire de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et réduction de l'artificialisation des sols.*



PLUS D'INFOS SUR : WWW.PAYS-STMALO.FR/LE-SCOT-SCHEMA-DE-COHERENCE-TERRITORIALE-C10.HTML

A NOTER



Convention ORT

Le 31 mai dernier, Philippe Brugnot (sous-préfet), Pascal Guichard (président de la communauté de communes) et les maires Pierre Contin (La Richardais), Sophie Bézier (Pleurtuit) et Arnaud Salmon (Dinard) ont procédé à la signature de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Mis en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme national "Petites villes de demain" (PVD) vise à accompagner la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité.

Depuis plusieurs mois, Charles Quénéhervé, chargé de projet "petites villes de demain", travaille en partenariat avec les élus et techniciens des différentes collectivités, pour établir un diagnostic global qui a permis de cibler un plan d'action du territoire.

Les trente-six actions identifiées sont réparties au sein de cinq orientations territoriales communes. Elles ont pour but d'améliorer l'accès à un logement abordable, la rénovation énergétique, les déplacements, les mobilités douces, l'attractivité commerciale, la mise en valeur des patrimoines et la mise en place d'actions solidaires et écologiques.

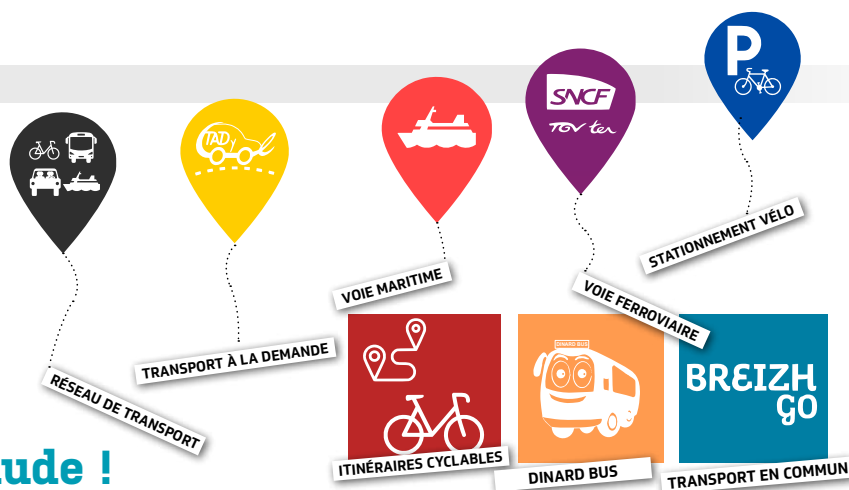
Ce programme va être déployé jusqu'en 2028 et actualisé chaque année. Il doit permettre de renforcer le rôle de centralité de ces trois communes.

Avec la signature de cette convention, ces communes pourront également activer des outils juridiques afin de :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville,
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat et sa location,
- Mieux maîtriser le foncier.

MOBILITÉ

Lancement du Plan de mobilité de la Côte d'Émeraude !



L'objectif est de permettre aux habitants de la Côte d'Émeraude de se déplacer plus facilement en développant des solutions de déplacements multimodales, durables et accessibles à toutes et tous.

La communauté de communes est active depuis 2010 sur la thématique de la mobilité. Depuis 2021, l'ambition et les moyens mis en oeuvre sont montés d'un cran lorsqu'elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité, avec de nouvelles compétences notamment pour l'organisation des services de transport.

Forte de ces compétences, la communauté de communes se lance aujourd'hui dans l'élaboration d'un plan de mobilité, qui sera le document cadre de la politique communautaire de mobilité pour les années à venir. Il rassemblera les actions à mener sur le territoire mais aussi celles portées par les autres acteurs de cette thématique.

VOUS ÊTES DIRECTEMENT CONCERNÉS PAR CETTE DÉMARCHÉ !

D'une part car le plan aura un impact direct sur votre vie quotidienne. D'autre part car nous avons besoin de vous pour contribuer activement à son élaboration :



▶ En vous rendant disponible ou en vous portant volontaire pour les différentes **phases de concertation prévues**.

▶ En prenant le temps de **vous informer des avancées du plan de mobilité**, qui seront détaillées dans le bulletin communautaire, notre page Facebook et sur notre site internet et qui feront l'objet de réunions publiques.

En répondant à l'enquête mobilité du 15 juin au 15 août 2023.

Dites-nous comment vous vous déplacez et parlez-nous de vos besoins, pour que le plan reflète au mieux vos attentes. Plus nombreuses seront les réponses, plus nous établirons un plan adapté aux besoins des habitants. Il existe plusieurs possibilités pour répondre à l'enquête :

- Remplir le **questionnaire ci-contre**, adressé à chaque foyer dans le bulletin. Pour nous le renvoyer c'est très simple : vous disposez avec le questionnaire d'une enveloppe préaffranchie. Vous n'avez plus qu'à déposer dans une boîte aux lettres. Pas besoin de timbre !

Le questionnaire papier est également **disponible en mairie et à l'accueil de la communauté de communes**, n'hésitez pas à le demander.

- Remplir le questionnaire **en ligne**, accessible via le site internet de la communauté de communes : www.cote-emeraude.fr ou via le QR code ci-contre.



EMBARQUEZ AVEC VOTRE VÉLO SUR LES NAVETTES MARITIMES

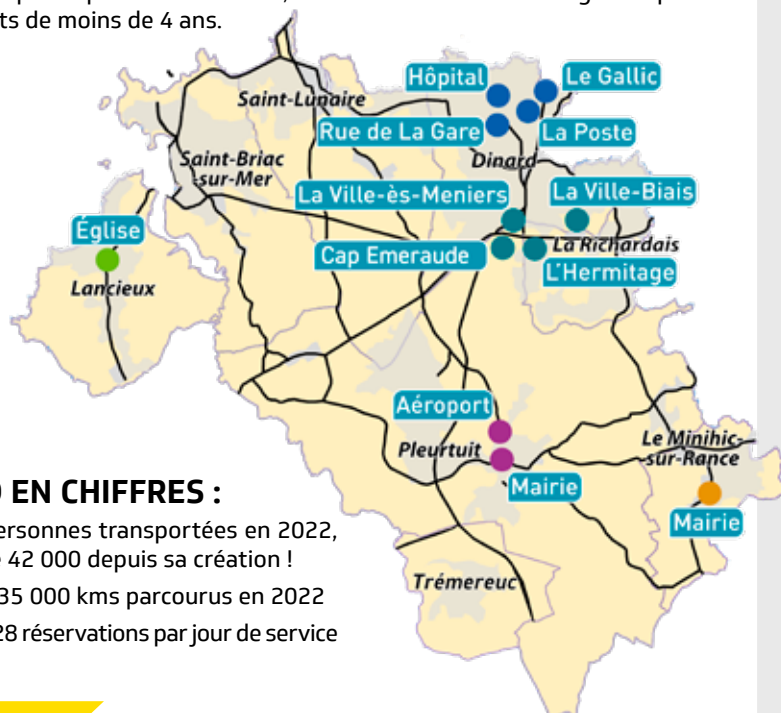
Afin de développer l'usage du vélo, la communauté de communes finance, durant les mois de juillet et août, la part vélo du billet des traversiers Dinard <> Saint-Malo. Les élus ont souhaité mettre en place cette expérimentation pour trouver une alternative au passage du barrage en toute sécurité. Pour un trajet, la communauté de communes prend ainsi en charge 2,5€ pour un aller simple et 4€ pour un aller-retour. A titre indicatif, l'été dernier les navettes de la compagnie Corsaire ont embarqué, à elles seules, 7 400 vélos. Le coût de l'opération est estimé à 35 000€. Cette opération est valable sur les deux compagnies maritimes "Bateaux rouges" et "Compagnie Corsaire".



Le TADy Cool a 10 ans !

Cela fait maintenant 10 ans que le service de transport à la demande TADy Cool, organisé par la communauté de communes, transporte les habitants de la Côte d'Émeraude de leur domicile jusqu'aux **principaux lieux de services** et de commerces du territoire. Un service qui a su trouver sa place, et qui propose une solution de mobilité fiable et rapide pour aller faire vos courses, vous rendre à vos rendez-vous ou effectuer vos démarches administratives.

Le TADy cool circule les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que les samedis de 9h à 12h (hors jours fériés). Il est ouvert à **tous les habitants de la communauté de communes**. Le trajet coûte 2€ par personne quelle que soit la distance, soit 4 € l'aller-retour. Il est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.



LE TAD EN CHIFFRES :

- 7 000 personnes transportées en 2022, et plus de 42 000 depuis sa création !
- Près de 35 000 kms parcourus en 2022
- Environ 28 réservations par jour de service

Evènement :

A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, le service du TAD sera gratuit du 16 au 22 septembre 2023 sur l'ensemble des communes du territoire.



Réservez votre trajet par téléphone jusqu'à 17h00 la veille au :

02 99 300 300

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF :

WWW.COTE-EMERAUDE.FR/TADY-COOL-LE-TRANSPORT-A-LA-DEMANDE.C.GICQUEL@COTE-EMERAUDE.FR

Être cycliste sur l'espace public : connaître la signalisation



Depuis plusieurs années et avec l'augmentation du nombre de cyclistes sur les routes, de nouveaux panneaux sont apparus. Parmi eux, le « cédez-le-passage cycliste » apposé sur les feux tricolores, aussi appelé « M12 » permet aux cyclistes de ne pas marquer l'arrêt à un feu rouge. Pour autant, ces derniers sont tenus d'être vigilants et doivent vérifier la circulation des autres usagers de la route !

« Savoir Rouler à Vélo »



Le programme national d'apprentissage du vélo a été mis en place cette année dans les écoles primaires de Pleurtuit et de Dinard, avec l'encadrement pédagogique de l'association BMX-Quévert, mandatée par la collectivité.

Financée par la communauté de communes, avec le soutien financier du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et du programme de financement « Génération Vélo », cette formation a permis aux élèves de CM2 d'acquérir les bases nécessaires pour pouvoir rouler, s'orienter et se déplacer en sécurité en situation réelle et ainsi pouvoir se rendre en vélo à l'école.



ÉNERGIE

Une réglementation pour une gestion éco-responsable du patrimoine public

Éco Énergie Tertiaire (également appelé décret tertiaire) est un dispositif qui engage les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Le texte prévoit de réduire progressivement la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

Les propriétaires de ces bâtiments (parmi lesquels les communes et communautés de communes) ont l'obligation de réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine.

Objectifs :

-40%
en 2030

-50%
en 2040

-60%
en 2050

Accompagnées par le conseiller en énergie du patrimoine public, les communes de la communauté de communes Côte d'Émeraude se sont ainsi mobilisées pour répertorier les bâtiments concernés par cette nouvelle réglementation. 34 bâtiments et ensemble de bâtiments de plus de 1 000 m² ont été identifiés.

Ces bâtiments devront faire l'objet d'un suivi particulier de leur consommation et, des programmes de rénovation devront le cas échéant, être élaborés afin de répondre aux obligations réglementaires d'économie d'énergie.



Audits énergétiques : un levier pour passer à l'action

Dans la perspective d'atteindre les objectifs du décret tertiaire, les communes et la communauté de communes se sont lancées dans la réalisation d'audits énergétiques. Ils permettent d'établir une feuille de route pour rénover efficacement le patrimoine communal et communautaire.

32 audits énergétiques ont déjà été réalisés sur le territoire de la communauté de communes, avec le soutien financier du programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) :

- 1 à la communauté de communes
- 1 au Minihic-sur-Rance
- 4 à Lancieux
- 6 à Pleurtuit, à Saint-Lunaire et La Richardais
- 8 à Dinard

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

FRANCE SERVICES

Depuis son ouverture en juin 2020, France Services n'a cessé de se développer afin de répondre au mieux aux attentes des habitants du territoire, notamment les personnes les plus éloignées du numérique et aussi celles ne disposant pas des capacités de se déplacer auprès des services compétents. Les services proposés sont différents et complémentaires de ceux des communes.

Depuis 2023, de nouveaux partenaires assurent des permanences :

■ **PÔLE EMPLOI** : pour les demandeurs d'emploi suivis dans le cadre de l'Accompagnement Global, dispositif co-financé par le Fond Social Européen pour les personnes rencontrant des difficultés d'ordre social et professionnel – un mardi par mois de 14h à 17h sur rendez-vous auprès de votre conseiller référent.

■ **MOBIL'RANCE** : accompagnement et conseils en mobilité, location de vélos électriques et scooters – 1^{er} mercredi de chaque mois sur rendez-vous au 02 96 39 50 66

N'hésitez à consulter la liste des partenaires et des services proposés sur www.cote-emeraude.fr ou sur le nouveau guide France Services, vous pourrez soit en bénéficier soit orienter un proche qui pourrait en bénéficier. Il est préconisé de prendre un rendez-vous afin de permettre de recevoir dans les meilleures conditions les usagers de ce service.



MILIEUX AQUATIQUES

La restauration de la continuité écologique aux Forges à Pleurtuit

Le ruisseau du Saint-Père prend sa source au niveau des Landes Bellières et circule dans le fond d'une vallée boisée encaissée, identifiée dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune comme étant une trame verte et bleue (un espace privilégié pour la circulation de la faune). Il croise une route communale aux Forges, fragmentant alors l'espace pour la faune et engendrant la mortalité d'animaux et des dégâts matériels par collision avec les véhicules.

En décembre 2020, une partie du pont s'est effondrée sur sa partie aval. La commune est alors intervenue pour le réparer. Ces travaux, réalisés dans l'urgence, ne prenaient pas en compte la réglementation de la loi sur l'eau, dont la libre circulation des poissons: persistance d'une chute d'eau, faible hauteur d'eau dans l'ouvrage et pente élevée.

La communauté de communes dans le cadre de sa compétence GEMAPI est intervenue pour sa mise en conformité en été 2022. Sur l'expertise de C.O.E.U.R Émeraude et du Groupe Mammalogique Breton, l'aménagement intègre également les nécessités de passage de la faune terrestre (martres, fouines, hérissons, batraciens...), en sécurité sous la route.

Un suivi photographique a été mis en place du 30 novembre 2022 au 31 mars 2023. 7 espèces ont pu être identifiées passant sur la banquette : chat domestique, chiroptère, oiseaux, fouine, martre des pins, rat surmulot et ragondin.

La martre est photographiée dans plus d'un passage sur trois. Elle emprunte le gabion au moins une fois par jour, parfois plusieurs fois par nuit.

COÛT : 53 000 € TTC (pont cadre) 10 700€ TTC (clôtures)

FINANCEMENT : 70% Agence de l'eau Loire Bretagne, 10% Département d'Ille-et-Vilaine, 20% Communauté de communes



Effondrement de l'ouvrage en décembre 2020



Passage du ruisseau sous la route après travaux : Pont cadre avec une banquette en gabion (cage de pierres) pour le passage de la faune terrestre même en crue. Hauteur d'eau de 15 cm en permanence dans l'ouvrage avec un pente nulle, permettant la libre circulation des poissons et des sédiments.

Connaître les rivières pour mieux les protéger

L'eau est une ressource fragile qu'il est nécessaire de préserver. La cohabitation avec les activités humaines peut altérer sa qualité. La protection des rivières est encadrée à l'échelle nationale ou plus locale (SAGE Rance Frémur Baie de Beausais, PLU). Source, rivière, fleuve... Comment s'y retrouver ? À partir de quand une source devient elle une rivière ? Il est important d'en connaître le tracé afin de mieux les gérer et les protéger.

D'UN ÉCOULEMENT À UN COURS D'EAU

Réglementairement, « constitue un cours d'eau, un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant une majeure partie de l'année ».

EN PRATIQUE, TROIS CRITÈRES CUMULATIFS SONT RETENUS POUR INVENTORIER UN COURS D'EAU :

- ➔ Présence et permanence d'un lit naturel à l'origine, le lit peut avoir été modifié, déplacé ou artificialisé ;
- ➔ Débit suffisant une majeure partie de l'année, signe d'une alimentation par d'autres origines que directement par les précipitations. Un cours d'eau peut connaître des assècs ;
- ➔ Alimentation par une source qui peut être ponctuelle et identifiée ou diffuse (zone humide).

LA NÉCESSITÉ D'UN INVENTAIRE EXHAUSTIF, RECONNU ET « RÉFÉRENCE » DES COURS D'EAU

En 2015, le ministère de l'écologie a demandé une cartographie exhaustive des cours d'eau. Le SAGE Rance Frémur Baie de Beausais, a également demandé aux communes de réaliser l'inventaire des cours d'eau et de les protéger dans les documents d'urbanisme. Certains inventaires réalisés étaient incomplets.

Aussi, ils ont été complétés sur certaines communes. Pour Corseul, Languenan, Pleslin-Trigavou et Taden, les compléments ont été réalisés par Dinan Agglomération. Pour Lancieux, Beausais-sur-mer, Trémereuc, la Richardais et Dinard, ils ont été réalisés en 2022 par la communauté de communes pour le compte des communes. L'opération a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'eau.

EMBARQUEZ

pour les défis transition
en Côte d'Émeraude



Le défi famille "Énergie0"

À l'automne 2022, la communauté de communes a mis en place un défi famille « énergie0 ». L'objectif de ce défi était d'accompagner des foyers volontaires pour les aider à réaliser des économies d'énergie et d'eau dans leur logement.

Au préalable, des ambassadrices et ambassadeurs ont été formés par l'espace Rénov' Habitat Bretagne de la maison de l'habitat du Pays de Saint-Malo et par « Eau du Pays de Saint-Malo », partenaires de la communauté de communes sur ce projet. Ils ont pu parfaire leurs connaissances sur l'énergie dans la maison, analyser leur propre consommation et expérimenter les leviers mobilisables pour infléchir les consommations d'eau et d'énergie à la maison.

LA DÉMARCHÉ ENGAGÉE AVEC LES FAMILLES

Le défi a débuté le 24 novembre 2022 lors d'une soirée de lancement au cours de laquelle les familles participantes ont pu rencontrer les ambassadeurs des transitions et les bénévoles de l'association « Émeraude Transition Énergétique », partenaire en charge de l'animation du dispositif. Ces derniers les ont accompagnées de décembre 2022 à mars 2023 par petits groupes sur les communes de Pleurtuit, Le Minihic-sur-Rance et Saint-Lunaire.

Les familles ont d'abord été sensibilisées à la lecture des factures et au suivi de leurs consommations ce qui leur a permis de réaliser un diagnostic le plus exhaustif possible de leurs consommations. Une deuxième phase du programme leur permettait d'être initiées par « Émeraude Transition Énergétique », aux écogestes et de choisir ceux à mettre en œuvre à domicile. Chaque famille pouvait faire des choix en fonction de la composition de son foyer, son mode de vie, ses actions déjà réalisées ou non et s'orienter ainsi pour améliorer ses économies.

La Communauté de communes Côte d'Émeraude remercie les partenaires (Émeraude Transition Énergétique, Eau du Pays de Saint-Malo et l'espace Rénov'Habitat Bretagne) ainsi que les financeurs (la Région Bretagne, l'ADEME, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'Office français de la Biodiversité) qui lui ont permis de réaliser cette action.

Pour les aider dans leur démarche, les participants ont reçu du matériel fourni par la communauté de communes :

- Des **sacs mesureurs du débit d'eau** et des **wattmètres enregistreurs** permettant de réaliser un diagnostic de leur consommation familiale. Les wattmètres permettent de prendre conscience de la consommation instantanée de certains appareils électriques.
- Des **mousseurs** pour les robinets et pommeaux de douche et des **sabliers** pour la douche leur ont permis de devenir plus efficaces dans la réalisation des gestes qui comptent afin de réaliser des économies.

A NOTER



Une exposition sur l'eau potable

La communauté de communes et « Eau du Pays de Saint-Malo » préparent une exposition de 20 panneaux sur la thématique de l'eau potable en Côte d'Émeraude.

A travers cette exposition plusieurs sujets seront abordés : le cycle de l'eau, les différents acteurs, les infrastructures, la qualité de l'eau, l'avenir de la ressource... La présentation aura lieu à l'occasion de la Saint-Simon le 28 octobre prochain.

Les différents panneaux seront d'abord installés à Saint-Briac avant d'être déplacés sur l'ensemble des communes du territoire.



LE BILAN DE L'EXPÉRIENCE

A la fin du défi, 16 familles, c'est-à-dire une cinquantaine de personnes, ont pu faire le bilan de cette expérience. Les familles ayant participé au défi ont aujourd'hui une meilleure connaissance et un meilleur contrôle sur leurs consommations en eau et en énergie. Elles ont récupéré l'eau et mieux géré leurs appareils (en arrêtant la wifi toute la nuit par exemple).

Dans l'exemple ci-dessous, le système de chauffage a été modifié en 2021, entraînant une baisse des consommations bien visible sur le graphique. Par ailleurs, grâce au défi, une baisse sensible de la consommation électrique est visible sur les trois premiers mois de 2023.



Évolution de la consommation sur les 3 dernières années d'une famille participant au défi



Les écogestes pour économiser l'eau potable

En Bretagne aussi l'eau devient rare

La consommation en eau potable représente en moyenne **148 litres par jour et par personne**, répartie de la manière suivante :

81% hygiène corporelle, sanitaires, lessive, vaisselle
6% jardin et voiture
6% cuisine
7% pour boire (1%) et divers



NOS RESSOURCES S'ÉPUISENT

Économisons l'eau

Adoptons les écogestes avec bretagne.bzh/eau



Préférer les douches aux bains. Un minuteur vous aidera à ne pas prendre des douches de plus de 5 minutes.



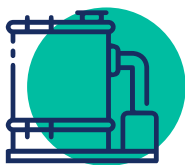
Installer des équipements économes en eau. Un mousseur réduit le débit de 30 à 50% sans perdre en confort ! Le bouton éco de la chasse d'eau permet d'économiser 6 litres à chaque fois.



Récupérer le surplus d'eau (temps de chauffe de l'eau pour la douche et la vaisselle) pour arroser ses plantes



Ne pas prélever la vaisselle et remplir complètement le lave-vaisselle et le lave-linge avant utilisation



Installer un collecteur d'eau de pluie. Pour une toiture de 100m², c'est 70m³ d'eau gratuite par an. Vous pouvez également installer un système d'arrosage automatique en goutte à goutte



Couper l'eau pendant le savonnage des mains



Repérer les fuites et les réparer rapidement

Source : ADEME

L'Atlas

de la
BIODIVERSITÉ



FIN... ET SUITE !



QUELQUES CHIFFRES DE L'ATLAS (2021-2023) :

- **Plus de 25 sorties découvertes** organisées avec différents partenaires locaux
- **Plus de 20 animations** autour de la biodiversité
 - **2 expositions** itinérantes
 - **11 avis de recherche** publiés
- **6 formations techniques** et **1 fresque** de la biodiversité à destination des élus et agents des communes
 - Interventions scolaires dans **3 communes**
- **8 thématiques** explorées avec **8 partenaires naturalistes** différents
 - **8 comités de pilotage** multi-partenariaux

L'Atlas de la biodiversité a démarré en août 2021 et s'achèvera en juillet 2023. Grâce au financement à 80% de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et à l'implication des communes, une multitude d'actions ont été mises en œuvre pour répondre aux trois volets de l'Atlas : améliorer la connaissance du territoire à travers des inventaires, parler et faire parler de la biodiversité pour en faire un élément fédérateur et d'échanges, proposer un plan d'action à l'issue de l'Atlas pour la prendre en compte dans les stratégies territoriales.

Vers une démarche en faveur de la biodiversité

Grâce aux diagnostics naturalistes et aux réalisations d'un groupe de travail, un plan d'action a été construit pour :

- **Poursuivre les engagements de préservation de la biodiversité au-delà de l'Atlas**
- **Intégrer l'enjeu de la biodiversité dans l'ensemble de l'action publique**
- **Faire de la biodiversité un marqueur politique fort du territoire.**

Il s'articule autour de huit espèces dites « parapluie* », issues des avis de recherche de l'Atlas, en proposant pour chacune d'elles plusieurs opérations de préservation de l'espèce ou du milieu naturel dans lequel elle évolue. En s'appuyant sur elles, le plan d'action offre donc huit portes d'entrée, pour agir positivement sur différents milieux et espèces et donc favoriser la biodiversité.

**"Une espèce parapluie est, en écologie, une espèce dont l'action de protection permet la préservation d'un grand nombre d'autres espèces inféodées à son territoire ou sa niche écologique". (OFB).*



Représentation artistique du plan d'action

Une installation artistique a été commandée à l'artiste Sibylle Besançon (Lanvallay) : 8 silhouettes de biodiversité découpées dans de l'acier ont été installées dans les communes du territoire. Chaque silhouette représente une espèce parapluie. Les communes, accompagnées par la communauté de communes, accueilleront chaque œuvre pendant 6 mois et deviendront ambassadrices de l'espèce installée et appliqueront le volet correspondant du plan d'action. La mise en œuvre est prévue pour 4 ans, de fin 2023 à fin 2027.

AVEZ-VOUS DÉJÀ DÉCOUVERT L'ŒUVRE INSTALLÉE DANS VOTRE COMMUNE ?

PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR :
ATLASDELABIODIVERSITE.COTE-EMERAUDE.FR

L'outil collaboratif, l'atlas participatif, évolue !

L'Atlas de la biodiversité a été l'occasion de créer un outil de partage des observations de biodiversité à destination des citoyens, visiteurs ou résidents, de la communauté de communes Côte d'Émeraude. Cet outil a été mis en ligne en février 2022.

Afin de faire évoluer cet outil, de renforcer les liens avec les territoires voisins et de disposer d'un outil à l'échelle du futur Parc Naturel Régional, un nouvel outil mutualisé avec Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et la commune de Mesnil-Roch va être mis en ligne prochainement. Ce nouvel outil mutualisé est mis en œuvre et piloté par C.O.E.U.R. Émeraude qui analysera toutes les données récoltées.



COMMENT ÇA MARCHE ?

Le nouvel atlas participatif mutualisé sera toujours accessible sur : atlasdelabiodiversite.cote-emeraude.fr. La mise en page diffère mais le principe reste le même. Deux fonctionnalités disparaissent pour simplifier l'utilisation :

➔ Il ne sera plus possible de créer de compte utilisateur, il suffira d'indiquer son nom lors de la saisie

➔ Les différentes enquêtes disparaissent également au profit d'un seul formulaire, où il vous sera possible d'indiquer plusieurs espèces pour une même observation.



La biodiversité dans mon jardin avec "Embarquez" !

Ce printemps s'est tenue une animation de C.O.E.U.R. Émeraude permettant à toutes les personnes intéressées d'en apprendre davantage sur la biodiversité autour de nos habitations : à Pleurtuit lors de la fête des transitions le 25 mars, à Trémereuc au four à pain le 8 avril et à Dinard avec les enfants du centre de loisirs le 25 avril. Les enfants étaient conviés à un atelier de confection de nichoirs à chauve-souris pour les plus grands et de perce-oreilles et pollinisateurs pour les plus petits. Les adultes ont pu recevoir des conseils sur la façon de rendre son jardin plus accueillant pour la biodiversité. Les volontaires ont reçu un kit Bio-divers-cité leur permettant d'en apprendre davantage sur la flore et la faune qui les entourent et savoir comment permettre à la biodiversité locale de se maintenir dans nos espaces artificialisés.

ESPACES VERTS ET BIODIVERSITÉ C'EST COMPATIBLE !

Depuis plusieurs années, la communauté de communes a fait le choix de gérer les zones naturelles de ses équipements avec la volonté de laisser la biodiversité locale s'y développer.



Fourniture d'arbres champêtres

Dans le cadre de son programme d'actions pour la préservation des paysages, la communauté de communes finance, pour les particuliers, l'achat de plants pour la réalisation ou la restauration de haies bocagères situées en limite de parcelles agricoles.

37 essences bocagères sont disponibles, notamment : chêne, châtaignier, noisetier, charme, fusain, viorne, aubépine, cornouiller... Chaque année, une commande groupée de plants champêtres est réalisée auprès d'un pépiniériste. La date limite pour commander les plants est fixée au 15 septembre 2023.



SYLVAIN GUERVENO, COORDONNATEUR PAYSAGE ET BOCAGE :
06 67 68 50 92 S.GUERVENO@COTE-EMERAUDE.FR

Dès la conception des ouvrages (accotement, rond-point, surface enherbée), le semis est proscrit, afin de laisser la nature faire son travail : la banque de graines en place germe et les plantes alentour viennent progressivement coloniser le milieu ; il n'y a plus qu'à observer ce qui pousse pour le gérer ! Outre un coût moindre des aménagements, l'intérêt de ne pas semer est de favoriser le développement de la flore locale qui est d'une part, adaptée au milieu et, d'autre part, le meilleur allié des insectes pollinisateurs pour s'y nourrir et s'y reproduire. Une fois la flore installée, la technique dite de la « fauche différenciée » est employée sur les parties enherbées.

FAUCHE DIFFÉRENCIÉE : KÉSACO ?

Ce principe consiste à ne pas couper la végétation de façon systématique mais de chercher à les débroussailler le plus tard possible pour laisser les plantes pousser, fleurir et grainer. Certaines plantes que nous ne souhaitons pas voire proliférer sont coupées avant la dissémination des graines (paille, chardons...). Bien évidemment, chaque espace ayant sa particularité et son utilisation, ils ne sont pas fauchés à la même fréquence. Si la végétation ne gêne pas la visibilité ou l'accessibilité des équipements, les jardiniers laissent monter l'herbe. Cela réduit le temps d'entretien et les plantes, insectes et oiseaux y trouvent leur compte... tout comme les promeneurs et les cyclistes qui se déplacent dans une ville fleurie !

1 à 2 fois dans l'année, les herbes hautes sont fauchées. Sur certains secteurs bien définis, il n'y a même aucune fauche pour ne pas perturber la faune et la flore. A la différence du broyage qui aspire les insectes et broie l'herbe qui reste sur place, des outils de coupe qui cisailent l'herbe à une hauteur d'environ 10cm sont utilisés. Araignées, insectes et autres invertébrés sont ainsi en partie, épargnés. L'herbe en place est soit exportée, soit mis en andains pour pailler les arbres et les haies.

CETTE TECHNIQUE A DE NOMBREUX AVANTAGES :

- ➡ Gain de temps dans la gestion des espaces verts
- ➡ Diversité des paysages fleuris
- ➡ Biodiversité préservée
- ➡ Humidité des sols préservée
- ➡ Réduction d'utilisation d'énergies fossiles
- ➡ Diversification du métier pour les jardiniers

Ces techniques peuvent tout à fait se décliner dans votre jardin, alors n'hésitez pas à vous en inspirer !

PETITE ENFANCE

Retour sur la semaine de la petite enfance

« POP, explorer l'extraordinaire dans le quotidien », tel était le défi lancé par la semaine nationale de la petite enfance, qui s'est déroulée fin mars. Cette édition 2023 a été une belle réussite.

Ludothèque, médiathèques, lundi récréatif, musée Manoli, maison de la Rance, ainsi que les crèches et les assistantes maternelles, ont permis que parents, enfants et professionnels se rencontrent et partagent des ateliers d'éveil et d'exploration avec les jeunes enfants.

La thématique POP fut très inspirante et a mis en valeur la créativité de tous les professionnels de la petite enfance de notre territoire. Ça et là, de nombreux ateliers ont été proposés avec musique, jeux de couleurs et exploration de l'extraordinaire dans le quotidien. Un panel de moments joyeux et extraordinaires qui ont enchanté petits et grands. Une soirée d'échanges sur les émotions, animée par Delphine Aubineau, a réuni une quinzaine d'adultes : parents et professionnels. Les parents se sont saisis de toutes ces propositions et ont participé, nombreux, à ces temps de découvertes avec leurs enfants.

En tissant et en renforçant les liens parents-professionnels, la semaine nationale de la petite enfance participe pleinement au soutien de la parentalité sur notre territoire.



Vous résidez sur la communauté de communes ?

Vous souhaitez devenir assistante maternelle ?

Vous souhaitez avoir des renseignements sur le métier ?

Contactez nous !

RELAIS PETITE ENFANCE

rpe@cote-emmaude.fr - 02 23 15 13 23
Communauté de Communes Côte d'Émeraude
1 esplanade des équipages 35730 Pleurtuit

A NOTER



« Il était une fois le sommeil »

Le sommeil besoin universel et essentiel, est indispensable à chacun, enfant et adulte. Il soutient le développement de l'enfant, mais également l'équilibre de tout être humain, tant d'un point de vue physiologique que psychique. Spécialistes, parents et enfants évoquent notamment la nécessité de dormir pour grandir, se restaurer, se relier aux autres. C'est aussi un moment où chacun peut se retrouver face à soi-même, à ses angoisses et au silence. Le parent est garant du contexte qui permet à son enfant d'aller vers le sommeil mais qu'en est-il pour lui-même ? « Il était une fois le sommeil » décrit comment le fait de dormir permet à la fois d'être reliés et séparés !

Ce documentaire offre au spectateur, telle une histoire enveloppante que l'on lit le soir avant de se séparer, un voyage au sein de ce thème passionnant.

La projection aura lieu en présence de la réalisatrice Anne Jochum et sera suivie d'un échange avec Anna Le Pivert, psychologue.

Judi 28 septembre 2023 à 20h au centre culturel Jean Rochefort de Saint-Lunaire
Soirée gratuite et ouverte à tous

Renseignements : 02 23 15 13 23 - rpe@cote-emmaude.fr

Ciné-rencontre

LES ACTUS DE L'OFFICE DE TOURISME

Dinard Côte d'Émeraude Tourisme accompagne les professionnels

DEVENEZ AMBASSADEUR DES MOBILITÉS DOUCES SUR LE TERRITOIRE

Le vélotourisme, qui répond à de nouvelles aspirations des clientèles, est en croissance constante avec de nouveaux itinéraires aménagés et des services adaptés aux cyclistes. Vous êtes un hébergeur touristique, un loueur ou réparateur de cycles, un site de visite ou de loisir et souhaitez valoriser l'accueil des cyclotouristes dans votre structure ? Le label accueil vélo répond à vos aspirations.

EN OBTENANT CE LABEL VOUS POURREZ :

- **Améliorer votre visibilité auprès des touristes** à vélo sur le terrain,
- **Être présents** sur les différents supports France Vélo Tourisme (moteur de recherche, cartes interactives) et sur les supports de communication de l'itinéraire,
- **Être visible auprès des Tours Opérateurs** spécialisés vélo,
- **Être référencé** dans les topoguides vélos.



VOUS SOUHAITEZ FAIRE LABELLISER VOS CHAMBRES D'HÔTES ?

Dinard Côte d'Émeraude Tourisme peut vous aider dans l'obtention de ce label. Le référentiel Chambre d'Hôtes Référence® répond au besoin de qualification des chambres d'hôtes et offre la possibilité aux chambres non labellisées de garantir la qualité de la prestation. Ce référentiel national s'inscrit en parfaite complémentarité avec les labels existants.

Gage de qualité et de confiance pour le propriétaire comme pour le client, le référentiel permet également une meilleure lisibilité de l'offre et contribue ainsi à favoriser une bonne image de la destination touristique.

Mis en place pour pallier en partie à l'absence de classement national, Chambre d'Hôtes Référence® est un véritable outil d'animation et de structuration du réseau du tourisme local.

Renseignements :
ingenierie@dinardemeraudetourisme.com



CONTACT : DINARD CÔTE D'ÉMERAUDE TOURISME
TÉL. 0821 235 500 (0.12 €/MN+PRIX APPEL)
INFO@DINARDEMERAUDETOUTRISME.COM
WWW.DINARDEMERAUDETOUTRISME.COM

Nouveautés !

Découvrez la Côte d'Émeraude en famille.

■ DES CIRCUITS « POUSSETTE »

4 circuits (entre 1,2kms et 2,9kms), à Dinard, Saint-Lunaire, Saint-Briac-sur-mer et Lancieux sont disponibles dans nos espaces d'accueil ou en téléchargement sur notre site www.dinardemeraudetourisme.com.

Les enfants pourront également faire cette promenade en draïsienne ou trottinette.



■ VISITE THÉÂTRALISÉE DE LANCIEUX

Le Lancieux d'antan, comme si vous y étiez ! Plongez-vous à l'époque des bains de mer et revivez les débuts de cette charmante station balnéaire ! Accompagnés de comédiens de la troupe « Les feux de l'harmattan » et d'une guide, vous déambulerez dans les petites rues du centre-bourg ou le long de la plage. Votre visite guidée sera ponctuée de scènes théâtralisées vous replongeant dans le passé.

Mardi 8 août 2023, à 19h. Tarifs : 12 € / 9 €

Retrouvez également les visites classiques à travers un calendrier varié tout au long de la saison.

Insolite : Des visites nocturnes !

VIVEZ UNE FABULEUSE EXPÉRIENCE AU CŒUR DES LÉGENDES DE LA CÔTE D'Émeraude À L'HEURE DU CRÉPUSCULE !

Découvrez Saint-Lunaire, Saint-Briac ou Lancieux comme vous ne les avez jamais vues !
À la tombée de la nuit, laissez-vous conter l'histoire et les légendes de ces stations balnéaires de caractère. Un moment hors du temps avec en prime le coucher du soleil...
Chaque semaine en juillet et août, à 21h. Tarifs : 7 € / 5 €

Programmation disponible et réservation des billets obligatoire avant chaque visite dans l'un des espaces d'accueil de l'Office de Tourisme Communautaire ou sur billetterie.dinardemeraudetourisme.com

Pas de réservation par téléphone ou par e-mail. Billets non échangeables et non remboursables.

RETROUVEZ ÉGALEMENT :

Les autres parcours du territoire sur
www.dinardemeraudetourisme.com
www.tresorsdehautebretagne.fr



Évolution des tarifs de la taxe de séjour 2024

N°	CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT		TARIFS* en Ille-et-Vilaine	TARIFS en Côtes d'Armor
1	Palaces		2,53 €	2,30 €
2	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	5 étoiles	1,87 €	1,70 €
3		4 étoiles	1,65 €	1,50 €
4	Hôtels, résidences et meublés de tourisme		1,32 €	1,20 €
5	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	2 étoiles	1,10 €	1 €
	Villages vacances	4 et 5 étoiles		
6	Hôtels, résidences et meublés de tourisme	1 étoile	0,83 €	0,75 €
	Villages vacances	1, 2 et 3 étoiles		
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes		0,61 €	0,55 €
	Emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par 24 heures			
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes		0,22 €	0,20 €
9	Ports de plaisance			
10	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement A l'exception des hébergements de plein air		3% + 10 %	3%

*Les tarifs pratiqués pour les hébergements en Ille et Vilaine intègrent la taxe perçue pour le compte du Département d'Ille et Vilaine, égale à 10% du tarif voté par le conseil communautaire.

POUR RAPPEL, LE CALCUL DE LA TAXE POUR LES HÉBERGEMENTS NON-CLASSÉS EST LE SUIVANT :

(Prix HT de la nuitée ÷ Nombre total de personnes présentes) x 3 % =
Le montant est ensuite à multiplier par 10 % (ou 1,10) si l'hébergement est situé en Ille-et-Vilaine
Le résultat est enfin à multiplier par le nombre de personnes assujetties et par le nombre de nuits effectuées.

Pour accompagner les hébergeurs dans leurs démarches de déclaration dématérialisée :

■ L'assistance technique de la plateforme de télédéclaration, 3dOuest, vous accompagne dans vos démarches par téléphone au 02 56 66 20 05 ou par courriel à support-taxedesejour@3douest.com.

■ Des ordinateurs sont accessibles à l'espace France Services, avec un accompagnement personnalisé, si besoin, pour votre déclaration en ligne.

RAPPEL IMPORTANT

■ Toute personne mettant à la location une(des) chambre(s), une résidence secondaire ou sa propre habitation, est reconnue de ce fait « hébergeur touristique », et se voit dans l'obligation de déclarer les séjours encaissés auprès de la Communauté de communes et d'effectuer une déclaration en mairie.

■ L'hébergeur est tenu de déclarer tous ses séjours, **également ceux réservés par l'intermédiaire des plateformes de réservation en ligne**, même si celles-ci reversent directement les sommes dues au titre de la taxe de séjour.



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉmeraUDE**

CAP ÉMERAUDE
1, ESPLANADE DES ÉQUIPAGES
35730 PLEURTUIT
TÉL. : 02 23 15 13 15

ACCUEIL@COTE-EMERAUDE.FR
WWW.COTE-EMERAUDE.FR

**8 COMMUNES
PARTENAIRES ET SOLIDAIRES**



MAIRIE DE DINARD

47, boulevard Féart
35801 Dinard
Tél. : 02 99 16 00 00
info@ville-dinard.fr
www.ville-dinard.fr



MAIRIE DE LANCIEUX

1, rue de la Mairie
22770 Lancieux
Tél. : 02 96 86 22 19
mairie.lancieux@wanadoo.fr
www.mairie-lancieux.fr



MAIRIE DU MINIHIC-SUR-RANCE

Place de l'Eglise
BP31
35870 Le Minihic-sur-Rance
Tél. : 02 99 88 56 15
mairie.minihic@wanadoo.fr
www.le-minihic-sur-rance.fr



MAIRIE DE PLEURTUIT

2, rue de Dinan
35730 Pleurtuit
Tél. : 02 99 88 41 13
mairie@pleurtuit.com
www.pleurtuit.com



MAIRIE DE LA RICHARDAIS

1, Place de la République
35780 La Richardais
Tél. : 02 99 88 50 90
info@ville-larichardais.fr
www.ville-larichardais.fr



MAIRIE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER

Place Tony Vaccaro
35800 Saint-Briac-sur-Mer
Tél. : 02 99 88 32 34
mairie@saintbriac.fr
www.saintbriac.fr



MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE

Boulevard Flusson
35800 Saint-Lunaire
Tél. : 02 99 46 30 51
mairie@saint-lunaire.fr
www.saint-lunaire.fr



MAIRIE DE TRÉMÉREUC

Le Bourg
22490 Trémereuc
Tél. : 02 96 27 83 17
mairie.tremereuc@wanadoo.fr
www.tremereuc.com

L'ÉCHO

DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE

**BULLETIN D'INFORMATION
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES CÔTE D'ÉMERAUDE**

N° 29 JUILLET 2023

ISSN 2104-1466

Directeur de la Publication

Pascal Guichard

Rédacteur en chef

Denis Gervasoni

Coordination et rédaction

Gwenn Le Teuff avec la collaboration des services communautaires

Crédits photos et illustrations

Jo Labbé, CCCE, Patrick Chevalier, Région Bretagne, Rénov' habitat
Bretagne Pixabay, Musée Manoli

Mise en page

Gwenn Le Teuff

Impression

Imprimerie Hauts de Vilaine - Chateaubourg

Diffusion gratuite à 16 715 exemplaires

Distribution : Adrexo

Dépôt légal : à parution

Couverture : CCCE